



SYNDICAT DES EAUX
BAROUSSE COMMINGES SAVE



Rapport annuel 2013

Sur le prix et la qualité du service
public d'eau potable

Document établi le 1^{er} juillet 2014



Indicateurs techniques du service d'eau potable

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2013 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Un tel rapport permet aux élus, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et aux habitants du territoire du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save (SEBCS) de connaître le service et son évolution au fil des ans grâce à un suivi d'indicateurs techniques et financiers. Il doit être présenté par le Président puis par les maires.

Le présent document est établi à partir des données fournies par la SEM PSP et la SPL EBCS.

1.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SEBCS regroupe 247 communes réparties sur 3 départements : la Haute Garonne (31), le Gers (32) et les Hautes-Pyrénées (65). La liste détaillée des communes est jointe en annexe.

1.2. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les différents contrats du service de l'eau potable sur l'ensemble du SEBCS sont donnés dans le tableau ci-après :

Service	Mode de gestion	Exploitant	Fin du contrat
Départements du 31 et 65 et les communes de Cadeillan et Monbardon	Affermage	SEM PSP	02/02/2015
Département du 32	Affermage	SPL EBCS	31/12/2030

1.3. POPULATION DU SERVICE

Population au 1^{er} janvier 2014 (données INSEE) :

Le total des résidents est de :	83 693 habitants
Secteur SEM Pyrénées Services Publics	57 299 habitants
Secteur SPL Eaux Barousse Comminges Save	26 394 habitants

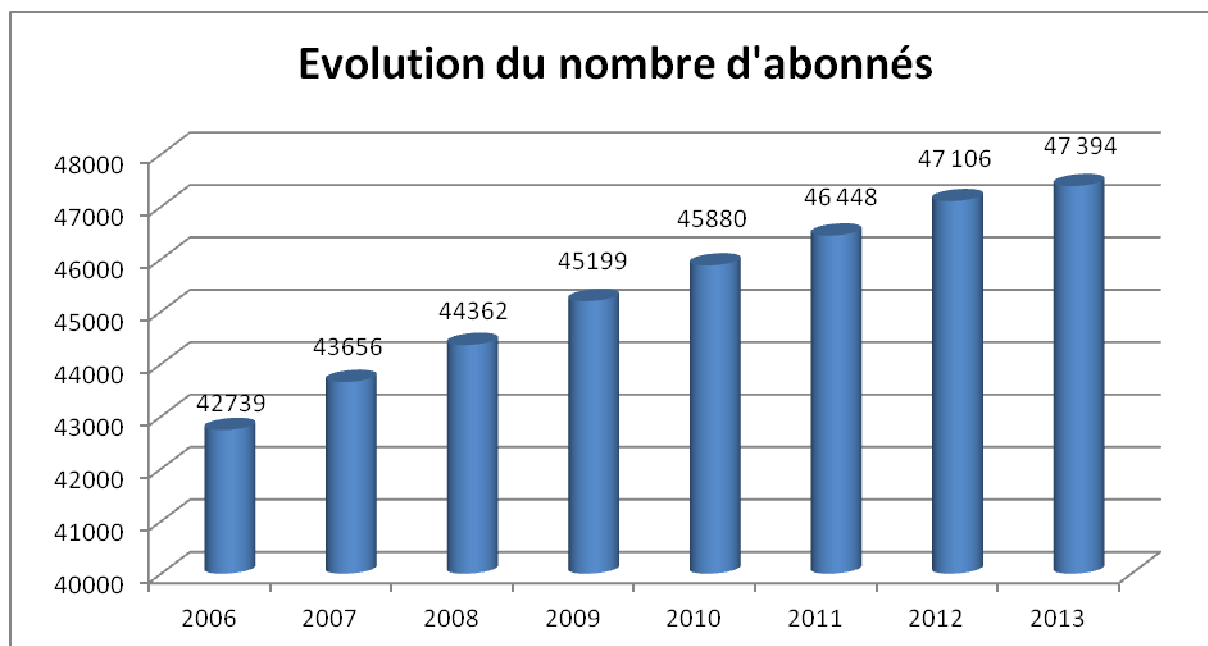
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.4. CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Abonnés du service :

Abonnés	2011	2012	2013	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	45 907	46 545	46 850	0,66%
Nombre d'abonnés non domestiques*	541	561	544	-3,03%
Nombre total d'abonnés	46 448	47 106	47 394	0,61%

*Les abonnés non domestiques regroupent les branchements agricoles et « verts ».



1.5. EAUX BRUTES – PRELEVEMENTS SUR LES RESSOURCES

Le SEBCS dispose de 18 points de prélèvements :

- ◆ Source du Plan d'Aréas à Aveux
- ◆ Sources du Plan et de Cularon à Ferrère
- ◆ Sources des Chalets St Nérée à Ferrère
- ◆ Source de la Gourdiolle à Mauléon Barousse
- ◆ Sources de Hountaou et des Pradettes à Mauléon Barousse
- ◆ Source de la Salose à Ourde
- ◆ Source des Piches à SOST
- ◆ Source du Rocher de la Vierge à Lourde
- ◆ Source de la Séreuille et Puits de la Carrère à Ore
- ◆ Puits de Mancieux (non utilisé)
- ◆ Source de St Vidian à Martres Tolosane
- ◆ Puits de Ponlat
- ◆ Puits des Tourasses à St Martory
- ◆ Puits de Villeneuve de Rivière
- ◆ Puits de Clarac

Ressources propres : (Le détail par source est présenté en annexe)

Nature	Capacité de production (m ³ /j)	Production 2012 (m ³)	Production 2013 (m ³)	Variation
Sources et Ouvrages de prélèvement en nappe souterraine	50 700	9 746 898	9 189 951	-5,71 %

Importations d'eau :

Nom de l'exportateur	Importés en 2011 (m ³)	Importés en 2012 (m ³)	Importés en 2013 (m ³)	Variation
Antichan (alimente St Pé d'Ardet)	26 310	19 530	18 806	-3,71 %
Syndicat des Eaux de l'Arize	300	300	300	-
Volume total importé sur SEBCS	26 610	19 830	19 106	-3,65 %

Total :

Total des ressources (m ³)	2011	2012	2013	Variation
Ressources propres	9 522 472	9 746 898	9 189 951	-3,71 %
Importations	26 610	19 830	19 106	-3,65 %
Total général	9 548 782	9 766 428	9 209 057	-5,71 %

1.6. EXPORTATION HORS SEBCS

Le SEBCS exporte de l'eau en gros aux collectivités suivantes :

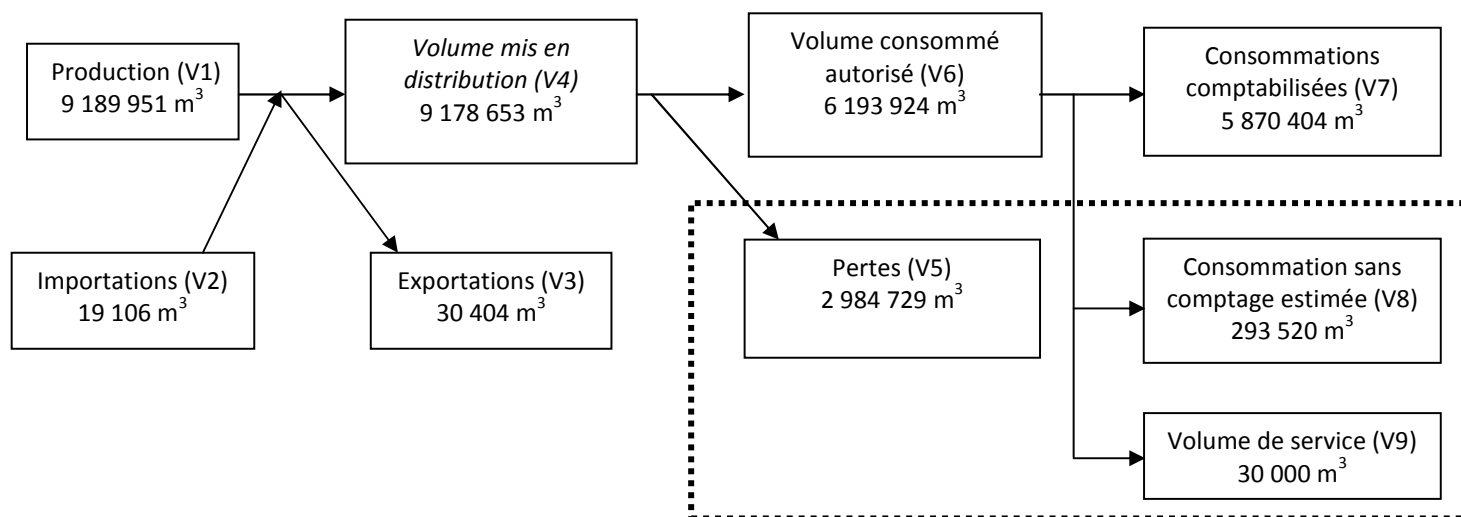
Nom de l'importateur	Exporté en 2012 (m ³)	Exporté en 2013 (m ³)	Variation
Mondavezan	9	0	-100 %
Valcabrière	23 017	12 934	-44 %
Escorneboeuf	11 683	12 548	+11,23 %
Isle Jourdain	5 973	7 583	+32,80 %
SIDEAU Aubiet Marsan	8 186	9 701	+15,77 %
Volume total exporté hors SEBCS	48 868	42 766	-12,49 %

1.7. VOLUMES FACTURES SUR L'ANNEE CIVILE

Volumes facturés [m ³]	2012	2013	Variation
Total des volumes facturés	6 129 736	5 870 404	-4,23 %

1.8. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMES

	2012	2013	Variation
Volumes produits	9 746 898	9 189 951	-5,71%
Volumes achetés en gros (Antichan + St Paul)	19 830	19 106	-3,65%
Volumes vendus en gros	48 868	30 404	-37,78%
Volumes facturés	6 129 736	5 870 404	-4,23%
Volumes consommateurs sans comptage	306 487	293 520	-4,23%
Volumes de service du réseau	30 000	30 000	-
Rendement du réseau de distribution	66,71%	67,59%	+ 1,32%
Longueur du réseau (km)	4733	4733	0,00%
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	2,08	1,92	-7,80%
Indice linéaire de pertes (m³/j/km)	1,88	1,73	-8,21%



1.9. BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements en plomb	2013
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	71

1.10. QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (Agence Régionale de Santé) des départements du 31, 32 et 65. Le tableau suivant synthétise les résultats.

Département	Conformité	
	Bactériologique	Chimique
31	100 %	100 %
32	100 %	100 %
65	100 %	100 %
Moyenne	100%	100 %

Soit un taux de conformité de 100 %

Les analyses sur le territoire du SEBCS montrent que la qualité de l'eau est excellente.



Indicateurs de performance

En accord avec les objectifs de la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, l'évaluation de l'inscription des services publics d'eau et d'assainissement dans une perspective de développement durable est réalisée en examinant 3 axes : la qualité de service à l'utilisateur, la gestion financière et patrimoniale, les performances environnementales.

La définition de chaque indicateur est présentée en suivant l'ordre de l'annexe II de l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

2.1. QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

Taux de réclamation : Non disponible

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux : 100 %

C'est le pourcentage de prélèvements conformes par rapport aux paramètres microbiologiques et physico-chimiques en vigueur. Ces prélèvements sont réalisés par l'ARS sur les eaux distribuées.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : Non disponible

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte.

Les interruptions de service non programmées sont dues principalement à des interventions pour réparation de fuite.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : Non disponible

Ce délai est le temps exprimé en heure ou en jour sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 2,90 %

Ce taux correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Les indicateurs présentés ci-dessus et qui sont « non disponible » font partis des indicateurs facultatifs.

Le SEBCS ne dispose pas aujourd'hui d'un système d'information suffisamment précis pour donner une valeur fiable à ces indicateurs. Une démarche interne est en cours sur la mise en œuvre des procédures et outils nécessaire à la collecte de cette information (entre autres).

2.2. GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,49 %

Moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées (hors branchements) au cours de l'année par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilités.

Année	Total
2006	9 392 ml
2007	17 915 ml
2008	20 425 ml
2009	32 353 ml
2010	16 959 ml
2011	24 029 ml
2012	20 144 ml
2013	22 580 ml

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 20 ans

Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à se désendetter. Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 105 points

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le détail du calcul de cet indicateur est présenté en annexe.

2.3. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**Rendement du réseau de distribution : 67,6 %**

Il correspond au ration entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Indice linéaire des volumes non comptés : 1,92 m³/j/km

Est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Indice linéaire des pertes en réseau : 1,73 m³/j/km

Est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 63 %

Un indice chiffré de 0 à 100% est attribué selon l'avancement de la protection de la ressource en eau de chaque service :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre, et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Captages	Avancement de la procédure	%
Clarac, Lourde, Ore	Procédure administrative terminée	100 %
St Nérée, Gourdiolle, Aveux, Ferrère, Ourde	Arrêté de DUP obtenu Travaux en cours	70%
Villeneuve de Rivière, Ponlat, St Martory, Mancieux	Avis hydrogéologue rendu Enquête publique prévue pour fin 2014	40%
Sost	Procédure administrative terminée	100%
Martres Tolosane	Avis hydrogéologue rendu Abandon de la ressource	20%
Mauléon Barousse	Avis hydrogéologue en attente	20%

Estimation des volumes consommés non comptés : 293 520 m³

Volume estimé résultant de la somme du volume livré aux consommateurs sans comptage (volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation) et des volumes de service du réseau (volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)

Le calcul est fait avec une hypothèse de volumes « autorisés non comptés » égale à 5% des volumes autorisés comptés et 30 000 m³ d'eau de service correspondant à la moitié du volume des réservoirs du SEBCS.



Indicateurs financiers du service d'eau potable

3.1. INDICATEURS FINANCIERS GENERAUX

Recette d'exploitation :

La recette d'exploitation résultant du prix du service de l'eau potable sur le SEBCS s'élève à :

En €	2012 (en €)	2013 (en €)	Variation
Pour le SEBCS (31-65)	2 481 234,00	2 399 034,00	- 3,31 %
Pour le SEBCS (32)	1 389 323,00	1 310 845,00	- 5,65 %
Pour SPL EBCS (Dpt 32)	1 421 662,00	1 370 717,00	- 3,58 %
Pour PSP (Dpt 31 et 65)	2 910 117,00	2 880 007,00	-1,03 %

Autres recettes :

Elles comprennent notamment les recettes suivantes

En 2012	Eau	Eau Affermage
Participations communales (31-65)	/	262 556,34 €
Participations communales (32)	78 178,15 €	/
Subvention en annuité versée par le CG31	/	127 503,03 €

Subventions :

Les subventions versées en 2013 par l'Agence de l'Eau et des Conseils Généraux de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées s'élèvent à 229 254 €.

	Eau	Eau affermage
AEAG (31-65)		/
AEAG (32)	/	
CG31		112 776,99 €
CG65		8 276,56 €
CG32	/	
CR Midi-Pyrénées	108 200,00 €	

3.2. ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette concerne l'ensemble de l'alimentation en eau potable du SEBCS. Il fait apparaître les valeurs suivantes au 31/12/2013 :

	Eau	Eau affermage
Encours au 31/12/2013	18 304 362,82 €	14 178 353,12 €
Annuité	1 509 808,20 €	1 426 532,69 €
<i>Remboursement du capital</i>	648 994,81 €	746 754,52 €
<i>Intérêts</i>	860 813,39 €	679 778,17 €

3.3. MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Le montant des amortissements au 31/12/2013 est de :

	Eau	Eau affermage
Montant des amortissements au 31/12/2013	719 779,06 €	845 775,89 €

3.4. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE

Seul le département du Gers a mis en place un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du Code de l'action sociale et des familles.

Le montant d'abandon de créance pour le SEBCS en 2013 est de **786,54 €** (pour l'eau et l'assainissement dans le département du Gers)

3.5. TRAVAUX

L'état joint ci-après fait apparaître la liste des montants financiers des principaux travaux réalisés en 2013.

2013 – Travaux de renforcement, renouvellement et dévoiement de réseaux – Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées

Commune	Travaux	Linéaire	Montant réalisé
ARNE	Renforcement Vié du Cos en Ø75 PVC et en Ø110 PVC	1 095 ml	16 867,00 €
BALESTA	Renforcement RD n°17 et VC n°1 en Ø75 PVC	290 ml	22 000,00 €
BAZORDAN-BOULOGNE SUR GESSE	2ème tranche : Ø125 FONTE / Ø100 FONTE / Ø33-40 PEHD	5 300 ml	538 485,00 €
BOUDRAC	Renforcement en Ø100 ACIER	230 ml	46 352,00 €
BOULOGNE SUR GESSE	Renforcement centre ville en Ø150 FONTE / Ø100 FONTE / Ø80 FONTE / Ø60 FONTE	545 ml	69 546,00 €
BOUSSAN	Renforcmeent quartier Garros en Ø40 PE	61 ml	5 736,00 €
CASSAGNABERE TOURNAS	Dévoiemnt au niveau de la station d'épuration en Ø200 FONTE	276 ml	
CASTILLON DE SAINT MARTORY	Renouvellement quartier Les Assivets en Ø75 PVC	784 ml	
CIADOUX	Renforcement quartier Bonparti en Ø75 PVC	306 ml	16 567,00 €
ESTANCARBON	Dévoiemnt réseau rond point Les Landes	60 ml	
LALANNE MAGNOAC	Dévoiemnt quartier Devant Menijinat en Ø80 FONTE	118 ml	
LATOUE	Quartier Garlache renouvellement en Ø75 PVC et Ø50 PE	603 ml	
LE CUIING	Renforcement chemin de La Plagne en Ø110 PVC et en Ø40 PE	1 204 ml	12 908,00 €
LE FRECHET	Dévoiemnt réseau Impasse La Bourdette au niveau du château d'eau	73 ml	11 000,00 €
LIEOUX	Renouvellemnt RD n°8 en Ø110 PVC / Ø75 PVC / Ø50 PE	447 ml	
L'ISLE EN DODON	Renforcement rue Saint Adrien et renouvellement avenue du 11 novembre en Ø110 PVC et Ø75 PVC	612 ml	79 647,00 €
LOUDET	Renouvellement RD n°75 en Ø90 PVC	427 ml	
MARTISSERE	Renouvellemnt quartier Beauregard en Ø75 PVC	222 ml	
MARTRES TOLOSANE	Tour de ville - Phase 2 : rnouvellement boulevard de La Madeleine	350 ml	33 000,00 €
PONLAT TAILLEBOURG	Renforcement rue des Ecoles en Ø75 PVC	188 ml	11 280,00 €
SAINT GAUDENS	Renouvellemnt chemin du Porteteny en Ø75 PVC et Ø50 PE	300 ml	11 700,00 €
SAINT LAURENT SUR SAVE	Village renforcement 136 ml en Ø110 PVC / 456 ml en Ø75 PVC / 47 ml en Ø	639 ml	

2013 – Travaux d’extension de réseaux – Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées

Commune	Travaux	Linéaire	Montant réalisé
AVEUX	Quartier Haut du Village en Ø75 PVC	94 ml	8 887,00 €
BOUDRAC	Extension chemin de Couspeyres en Ø75 PVC	303 ml	13 268,00 €
BOULOGNE SUR GESSE	Extension au niveau de la Piscine en Ø75 PVC	128 ml	10 580,00 €
PROUPIARY	Extension Abbaye de Bonnefont en Ø32 PE	786 ml	33 623,00 €
PUYMAURIN	Extension quartier de l'Ecole en Ø50 PE	61 ml	2 341,00 €
SAINT IGNAN	Extension quartier Lahourcade en Ø75 PVC	65 ml	6 119,00 €
SAINT PAUL	Extension quartier Broca Debat en Ø32 PE	52 ml	2 724,00 €
TIBIRAN JAUNAC	Extension quartier Lacazalère en Ø50 PE	52 ml	3 517,00 €

2013 – Travaux réalisés dans le Gers

Communes	Travaux	Montant réalisé
CAZAUX S.	Village : Réfection réseau PVC à joint DN 125 PN 16 270 ml , PE DN 40 77 ml, PE 32 1ml, PE 25 56 ml	12 848,69 €
SARAMON	Route de Gimont : Remplacement acier par PVC Ø 90 sur 508ml, PVC 160 sur 12 ml, PVC 110 sur 2 ml PVC 50 sur 5ml, PVC 63 sur 32ml	49 024,94 €
CLERMONT SAVES	Renforcement du réseau "chemin des Pyrénées" PEHD DN 38,8/50 sur 65 ml	3 119,22 €
ENDOUIELLE	Village : Réfection réseau PVC 125 sur 365ml, PVC 110 sur 6ml, PEHD DN 19,0/25 sur 134ml, PEHD DN 24,8/32 sur 20 ml, PEHD DN 38,8/50 sur 30 ml	37 095,09 €
NOILHAN	A Lissonde : Remplacement PVC Ø 50 par 75 PVC sur 420 ml	6 142,03 €
LOMBEZ	Déplacement canalisation 200 Fonte lieu dit " Bouhebent" fonte DN 200 sur 53 ml, PVC DN 63 sur 42 ml	13 255,77 €
MONBRUN	Déplacement canalisation de 50 PVC LDT" la route des Mottes" par PVC DN 75 sur 131ml, PE 25 sur 30 ml	3 933,04 €
CASTILLON S.	Remplacement conduite par PVC Ø 110 sur 258 ml	6 276,27 €
MAURENS	Renforcement lié à l'urbanisation - Entestet 500 ml en 75 PVC	17 221,32 €
SEYSSES SAVES	Déplacement canalisation centriflex Au Maynaguet : PVC à joint PN 16 DN 63 sur 466 ml, PVC à joint PN 16 DN 75 sur 90 ml, PE 25 sur 136 ml	13 710,36 €
CASTILLON SAVES	Renforcement du réseau "Au messegué" : PVC à joint PN 16 DN 63 sur 142 ml	2 901,21 €
MONTAMAT	Déplacement canalisation place du Village : PEHD DN 19,0/25 sur 10ml, PEHD DN 38,8/50 sur 20ml	4 013,45 €
LABASTIDE-SAVES	Renforcement du réseau "a la colonie" : PEHD DN 38,8/50 sur 300 ml, PEHD DN 19,0/25 sur 4ml, PEHD DN 24,8/32 sur 3ml	7337,36 €
SAMATAN	Rue Tannerie : Remplacement canalisation 60 fonte par 75 PVC sur 87 ml, PEHD 19,5/25 sur 35m, PEHD 24,8/32 sur 6ml, PEHD 31,2/40 sur 4ml	17 241,64 €
VILLEFRANCHE	Au Village : Renouvellement conduite fonte 125 par fonte DN 125 sur 151ml, PVC DN 25 sur 113 ml, PVC DN 50 sur 70 ml, PVC DN 32 sur 5ml, PVC DN 32 sur 5ml	19 264,31 €
RAZENGUES	Village : Remplacement canalisation Acier (485 ml)par 110 PVC	3 049,49 €
PUJAUDRAN	Village : Remplacement canalisation Acier , Rue de l'église ; PVC DN 110 sur 42 ml, PEHD dn 19,5/25 sur 25 ml, PEHD DN 24,8/32 sur 10 ml	4499,90 €
CLERMONT- SAVES	Renforcement lié à l'urbanisation quartier "Le Château" ; PVC DN 125 sur 609 ml, PVC DN 110 sur 9 ml, PEHD DN 19,0/25 sur 83 ml, PEHD DN 38,8/50 sur 20 ml	24 059,15 €
TOURNAN	Les Lannes : Remplacement conduite par PVC Ø 75 sur 1000 ml : PVC DN 75 sur 1032 ml , PEHD DN 38,8/50 sur 30 ml	11 977,70 €
SAMATAN	Route de Gimont Remplacement 60 fonte ; PVC DN 75 sur 80 ml	2724,81 €
		259 695,75 €

3.6. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service de l'eau potable comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

	PSP	SPL
	Départements 31 et 65 + Cadeillan et Monbardon	Département 32
Abonnement :	47.00 €	47.00 €
Consommation :		
- m ³ d'eau de 1 à 200 m ³	0.95 €	1.34 €
- m ³ d'eau de 201 à 500 m ³	0.84 €	1.24 €
- m ³ d'eau supérieure à 501 m ³	0.69 €	1.12 €
- m ³ d'eau - Branchements municipaux	0.69 €	1.12 €
- m ³ d'eau - Eau en gros	0.57 €	0.75 €
- m ³ d'eau - Branchements verts	0.69 €	1.12 €

DEPARTEMENTS DU 31 ET 65 + COMMUNES DE CADEILLAN ET MONBARDON

 Evolution du tarif de l'eau (tarifs au 1^{er} janvier de l'année n+1) :

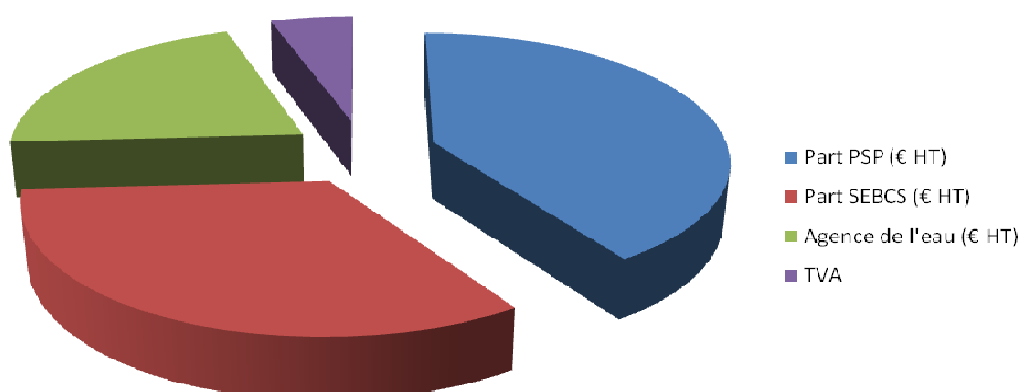
	Désignation	2013	2014	Variation
Part exploitation (PSP)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	24,3023	24,4525	+1%
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,530	0,533	+0,57%
Part de la collectivité (investissement SEBCS)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	22,6977	22,5475	+7,73%
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,420	0,417	-0,71%
Total part fixe (Abonnement)		47,00	47,00	-
Agence de l'eau (€ HT/an)				
Redevance prélèvement	le m ³	0,070	0,070	-
Redevance pollution	le m ³	0,300	0,305	+1,66 %
TVA (%)		5,50%	5,50%	-

*Abonnement pour compteur 15 mm

** Le montant de la redevance pollution est fixe d'une commune à l'autre. Redevance fixée selon les critères de l'agence de l'eau.

 Composante de la facture d'un usager de 120 m³ :

	Quantité	2013	2014	Variation
Part PSP (€ HT)	120 m ³	87,90	88,41	+0,58%
Part SEBCS (€ HT)	120 m ³	73,10	72,58	-0,71%
Tarif global Eaux de la Barousse inchangé (€ HT)	120 m ³	161,00	161,00	-
Agence de l'eau (€ HT) (prélèvement et pollution)	120 m ³	44,40	45,00	+1,35%
TVA	5,50%	11,297	11,330	+0,29%
Total (€ TTC)	-	216,70	217,33	+0,29%
Prix en € TTC/m³	-	1,81	1,81	-

**Répartition du prix de l'eau au 1er janvier 2014
(Dpt 31-65)**


DEPARTEMENT DU 32

 Evolution du tarif de l'eau (tarifs au 1^{er} janvier de l'année n+1) :

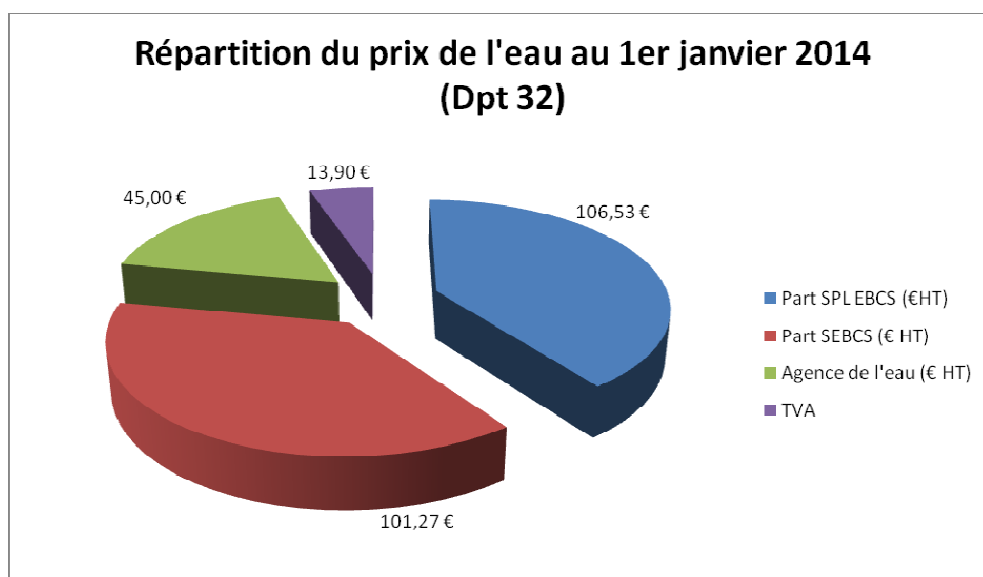
	Désignation	2013	2014	Variation
Part exploitation (SPL EBCS)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	23,820	23,967	+0,62%
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,684	0,688	+0,58%
Part de la collectivité (investissement SEBCS)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	23,180	23,033	-0,63%
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,656	0,652	-0,61%
Total part fixe (Abonnement)	Abonnement*	47,00	47,00	-
Agence de l'eau (€ HT/an)				
Redevance prélèvement	le m ³	0,070	0,070	-
Redevance pollution**	le m ³	0,300	0,305	+1,66%
TVA (%)	%	5,5	5,5	-

*Abonnement pour compteur 15 mm

** Le montant de la redevance pollution est fixe d'une commune à l'autre. Redevance fixée selon les critères de l'agence de l'eau.

 Composante de la facture d'un usager de 120 m³ :

	Quantité	2013	2014	Variation
Part SPL EBCS (€HT)	120 m ³	105,90	106,53	+0,59%
Part SEBCS (€ HT)	120 m ³	101,90	101,27	-0,62%
Tarif global Eaux de la Barousse inchangé (€ HT)	120 m ³	207,80	207,80	-
Agence de l'eau (€ HT) (prélèvement et pollution)	120 m ³	44,40	45,00	+1,35%
TVA	5,50%	13,871	13,904	+0,24%
Total (€ TTC)	-	266,07	266,70	+0,24%
Prix en € TTC/m³	-	2,22	2,22	-



En 2014, le prix moyen du m³ d'eau est de 1,81 € TTC/m³ pour les départements du 31 et 65 et les communes de Cadeillan et Monbardon et de 2,22 € TTC/m³ pour le département du 32.

La part Eaux de la Barousse du prix de l'eau est stable depuis 2005.

Le prix moyen de l'eau (eau + assainissement) pour l'année 2010 observé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (étude juin 2011) est de :

- 3,28 €/m³ pour la Haute Garonne
- 3,54 €/m³ pour le Gers
- 3,16 €/m³ pour les Hautes Pyrénées

Cette même étude indique un prix moyen sur le Bassin Adour Garonne est de 3,63 € TTC/m³ avec la répartition suivante :

- 1,46 €/m³ pour l'eau potable
- 1,56 €/m³ pour l'assainissement
- 0,43 €/m³ pour les redevances
- 0,18 €/m³ de TVA

Le tableau présente la répartition du prix de l'eau :

	2010	2014	
	Bassin Adour-Garonne	PSP - DPT 31 et 65 Cadeillan et Monbardon	SPL EBCS Dpt 32
Prix moyen €TTC/m³	3,63 €	3,49 €	3,90 €
- pour l'eau potable (€/m ³ HT)	1,46 €	1,342 €	1,732 €
- pour l'assainissement collectif (€/m ³ HT)	1,56 €	1,34 €	1,34 €
- pour les redevances (€/m ³ HT)	0,43 €	0,605 €	0,605 €
- TVA	0,18 €	0,203 €	0,223 €



ANNEXES

- ▶▶ Liste des communes adhérentes au SEBCS
- ▶▶ Détail du calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
- ▶▶ Synthèse des indicateurs du service
- ▶▶ Détail de la production de la ressource pour l'année 2013
- ▶▶ Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Communes de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées gérées par la SEM Pyrénées Services Publics

A	C	L	N	S
Agassac	Cazarilh-de-Barousse	Labarthe-Inard	Nénigan	Saman
Alan	Cazeneuve-Montaut	Labastide-Paumes	Nizan-Gesse	Samouillan
Ambax	Charlas	Labroquère		Samuran
Anan	Ciadoux	Laffite-Toupière	O	Sana
Anla	Clarac	Lalanne-Magnoac	Ore	Sariac-Magnoac
Antichan	Coueilles	Lalouret-Laffiteau	Ourde	Sarp
Arnaud-Guilhem	Créchets	Landorthe		Sarrevace
Arné	Cuguron	Larcan	P	Sarremezan
Aulon		Larroque	Péguilhan	Saux-et-Pomarède
Aurignac	D	Latoue	Peyrissas	Savarthès
Ausson	Devèze	Le Cuing	Peyrouzet	Sédeilhac
Auzas		Le Frechet	Ponlat-Taillebourg	Seilhan
Aveux	E	Lécussan	Pouy	Sénarens
	Eoux	Les Tourreilles	Proupiary	Sepx
B	Esbareich	Lescuns	Puymaurin	Siradan
Bachas	Escanecrabe	Lespugue		Sost
Bagiry	Esparron	Lieux	R	
Balesta	Estancarbon	Lilhac	Riolas	T
Barbazan		L'Isle-en-Dodon		Terrebasse
Bazordan	F	Lodes	S	Thèbe
Beauchalot	Fabas	Loudet	Sacoué	Thermes-Magnoac
Benqué	Ferrère	Lourde	Saint-André	Tibiran-Jaunac
Bertren	Francon	Loures-Barousse	Saint-Araille	Troubat
Betbèze	Franquevielle	Lunax	Saint-Bertrand-de-Comminges	
Blajan	Frontignan-Saves	Luscan	Saint-Elix-Seglan	V
Boisède			Saint-Ferréol-de-Comminges	Valentine
Bordes-de-Rivière	G	M	Saint-Frajou	Villemur
Boudrac	Galié	Marignac-Laspeyres	Saint-Gaudens	Villeneuve-de-Rivière
Boulogne-sur-Gesse	Gaudent	Martissère	Saint-Ignan	Villeneuve-Lécussan
Boussan	Gembrie	Martres-Tolosane	Saint-Lary-Boujean	
Boussens	Gensac-de-Boulogne	Mauléon-Barousse	Saint-Laurent	TOTAL : 169 communes
Bouzin	Goudex	Mauvezin	Saint-Loup-en-Comminges	Commune desservie en gros
Bramevaque	Gourdan-Polignan	Mazères-de-Neste	Saint-Marcet	Valcabrière
		Mirambeau	Saint-Martory	
C	H	Molas	Saint-Médard	
Cadeillan	Huos	Monbardon	Saint-Paul-de-Neste	Communes desservies partiellement :
Cardeilhac		Mondilhan	Saint-Pé-d'Ardet	Lussan Adeilhac
Cassagnabère-Tournas	I	Montbernard	Saint-Pé-d'Elbosc	Polastron
Castelgaillard	Ilheu	Mont-de-Galié	Saint-Plancard	Mondavezan
Castéra-Vignoles	Izaourt	Montesquieu-Guittaut	Sainte-Marie-de-Barousse	
Casterets		Montgaillard-sur-Save	Saléchan	
Castillon-de-Saint-Martory		Montmaurin	Salerm	
Cazac		Montoulieu-Saint-Bernard		
Cazaril-Tamboures		Montréjeau		

Communes du Gers gérées par la SPL Eaux Barousse Comminges Save

A

Ardizas
Auradé
Aurimont

B

Beaupuy
Bédéchan
Betcave Aguin
Bezeril
Boulaur

C

Castillon Saves
Catonvieuille
Cazaux Saves
Clermont Saves
Cologne

E

Encausse
Endoufielle
Espaon

F

Faget Abbatial
Frégouville

G

Garravet
Gaujac
Gaujan
Gimont
Giscaro

L

Labastide Saves
Lahas
Lamaguère
Lartigue
Laymont
Lias
Lombez

M

Marestaing
Maurens
Meilhan
Monblanc
Monbrun
Monferran Saves
Mongauzy
Montadet
Montamat
Montegut Saves
Montiron
Montpezat

N

Nizas
Noilhan

P

Pebees
Pellefigue
Polastron
Pompiac
Pujaudran
Puylausic

R

Razengues
Roquelaure Saint Aubin

S

Sabaillan
Saint André
Saint Cricq
Saint Elix d'Astarac
Saint Georges
Saint Germier
Saint Lizier du Plante
Saint Loube Amades
Saint Martin Gimois
Saint Orens
Saint Soulan
Sainte Anne
Samatan

S

Saramon
Sauveterre
Sauvimont
Savignac Mona
Semezies Cachan
Seysse Saves
Simorre
Sirac

T

Thoux
Tirent Pontejac
Touget
Tournan

V

Villefranche d'Astarac

TOTAL : 78 communes

Communes desservies partiellement :

Escorneboeuf
L'Isle Jourdain

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	Nombre de points	Valeur	Points SEBCS
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

Principaux chiffres pour le service d'Eau Potable - 2013

« Réf » : référence de l'indicateur national, ' - ' = indicateur propre au Syndicat

Réf	Détails	SEBCS
D101	nombre d'habitants desservis	83 693
-	Nombre d'abonnements	47 394
D102	Prix du service €TTC au m ³ pour 120 m ³	1,81 (31 et 65) et 2,22 (32)
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (microbiologie)	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées (physicochimie)	100 %
P103.2	Connaissance du patrimoine	105
P104.3	Rendement du Réseau	67,59 %
P105.3	Indice Linéaire des volumes non comptés	1,92 m ³ /km/j
P106.3	Indice Linéaire de pertes en réseau	1,73 m ³ /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,49 %
P108.3	Avancement de la protection des ressources en eau	63 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	786,54 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	NC (48-72h)
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	NC
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	NC
P153.3	Durée d'extinction de la dette	20 ans
P155.1	Taux de réclamations	NC
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,90 %

Production Totale 2013

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
ST NEREE	390580	358290	392550	383708	394074	382359	395541	398756	384866	396218	378132	395963	4651037
TROUBAT	163531	151886	167723	152468	163272	160001	175549	180197	175415	181358	155175	182055	2008630
V de RIV	12085	7641	11113	17327	14117	18804	71551	43743	30605	18566	10837	10087	266476
PONLAT	6332	1763	1144	896	993	7743	35567	21137	2779	544	3852	1941	84691
CLARAC	179005	141153	149156	125396	104168	145655	228129	247946	131651	86419	116065	132682	1787425
ST Martory	4394	3164	2507	2957	3138	2194	3391	2761	560	400	643	2103	28212
<i>St Vidian</i>	19411	16585	18367	13160	14310	16312	21094	17210	13017	13541	16422	13645	193074
LOURDE	1312	1298	1595	1452	2018	2266	2173	2856	2159	2505	2642	2818	25094
ORE	558	458	513	486	543	647	796	888	667	606	733	1473	8368
FERRERE	310	285	216	356	254	199	279	224	85	189	273	345	3015
OURDE	2077	1735	2017	1443	1652	1984	2235	849	1228	1478	1654	2057	20409
AVEUX	4186	4383	5812	4380	686	2742	4147	4251	4029	5134	4977	5473	50200
SOST	786	783	965	880	567	383	821	648	725	738	878	1047	9221
MAULEON	4868	4882	2390	3943	5656	4687	5005	5019	4409	4930	3410	4900	54099

SOURCES	74,12%	POMPAGE	23,58%
7 023 147		2 166 804	

9 189 951 m³

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- Environ **4 700 ouvrages** composent le parc des stations d'épuration. En constante évolution, ce **parc a augmenté de 70 % depuis 1992**, principalement grâce à la mise en place d'installations de petites tailles en milieu rural. **75 % du parc est âgé de moins de 25 ans**, ce qui est un indicateur supplémentaire de qualité.
- En 2013, ont été mises en fonctionnement 20 stations d'épuration de plus de 2 000 équivalents d'habitants, réalisant une capacité épuratoire de 160 000 équivalents d'habitants.
- Près de **3 400 installations dans le domaine de l'assainissement non collectif** ont été financées en 2013, ce qui témoigne d'une très forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée sur les collectivités qui considèrent l'assainissement non collectif comme une solution à part entière complémentaire au collectif.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- Lancement de 60 procédures administratives de permis de protection de captages.
- Financement des travaux de réhabilitation de 35 captages.
- Suppression de 104 unités de distribution non conformes.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- **76 % du linéaire de cours d'eau de référence sont couverts par des structures gestionnaires de cours d'eau**, qui ont défini un programme pluriannuel de gestion et la mettent en œuvre avec l'appui financier de l'Agence.
- **2 390 km de cours d'eau restaurés**.
- **62 obstacles du bassin aidés** ont été financés par l'Agence de l'eau en vue d'assurer la continuité écologique des cours d'eau.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- **Plus de 90 % des investissements** en écologie liés à la lutte contre les pollutions ont été réalisés par les entreprises industrielles et accompagnés par l'Agence ont porté sur **des masses d'eau en état dégradé** (état différent de très bon et bon).



- Effort en matière de réduction des pollutions à ports en 2013 sur :
 - plus de 1 700 tonnes annuelles de DCO*
 - près de 1 tonne de substances dangereuses
 - plus de 800 tonnes de déchets toxiques collectés
- Le bassin compte 57 captages prioritaires « grenelle » sur les 500 définies actuellement sur l'ensemble du territoire français : **une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur plus de 90 % d'entre eux**.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, **265 opérations liées à la solidarité urbain-rural**, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales pour un montant de 20 M€.
- A l'international, **42 projets de solidarité** ont été soutenus notamment en Afrique, en Palestine, en Bolivie, à Madagascar, en Haïti, en Indonésie et aux Philippines. Ainsi, 86,7 % des crédits ont été affectés sur les zones prioritaires définies par le 10^{ème} programme.

POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

- 100 % des lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

INDICATEURS DE BASSIN SPECIFIQUES

- En 2013, mise en place de 14 **organismes uniques de gestion collective des prélèvements** dans le cadre de la réforme des volumes prélevables.
- **23 SAGE**** couvrant 70 % de la superficie du bassin.

* DCO : Commande Mixte de l'Océan, organisme permettant d'attribuer et gérer en pollution des eaux sur les SAGE. L'Agence de l'Adour-Garonne est le Guichet des Citoyens.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



le bassin Adour-Garonne

La carte d'identité

Un cinquième du territoire français.

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Cévennes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (125 000 km², soit 19% du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en France : Aquitaine et Midi-Pyrénées, et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc-Roussillon et 50 % de la Nouvelle-Aquitaine.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblent 23 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne
 80 rue du Ferrière
 CS 67901
 31018 Toulouse cedex 4
 Tél. 05 61 38 37 36 - Fax 05 61 38 37 29
 contact@eau-adour-garonne.fr

Suivez l'actualité de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La qualité des cours d'eau de France métropolitaine

sur **SMARTPHONE**

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.



Le 10 décembre 1964, la loi relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution (loi) par décret du 13 et 14, les ministères de l'énergie et les agences de l'eau.

